GROUPE RÉGIONAL THÉMATIQUE
GENRE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
ET DU CENTRE

GENRE & CHANGEMENTS CLIMATIQUES

EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES
EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

UN DOCUMENT DE POLITIQUE GÉNÉRALE PROPOSÉ PARLE GROUPE RÉGIONAL THÉMATIQUE GENRE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

QUEL EST L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES FEMMES ET FILLES DE LA RÉGION ?

Le changement climatique contribue à une augmentation de la fréquence et de l'intensité d'événements ayant un impact négatif sur la pleine jouissance d'un large éventail de droits humains. La capacité d'un individu à s'adapter au changement climatique dépend de divers facteurs, dont le statut social, le sexe, le niveau de pauvreté, l'accès aux ressources et la discrimination. Bien que le droit international des droits humains interdise la discrimination fondée sur le sexe, les femmes et les filles sont souvent confrontées à une discrimination systémique, à des stéréotypes nuisibles et à des obstacles sociaux, économiques et politiques qui limitent leur capacité d'adaptation. En général, les femmes et les filles sont plus susceptibles de subir les effets néfastes du changement climatique que les hommes, car elles constituent la majorité des pauvres dans le monde et dépendent souvent directement des ressources naturelles menacées par le changement climatique comme principale source de nourriture et de revenus. Le changement climatique et la COVID-19 ont des effets négatifs cumulés sur les inégalités de genre et les risques de violence sexuelle et sexiste. Plus de 50 millions de personnes dans le monde ont été touchées par la coïncidence d'inondations, de sécheresses ou de tempêtes avec la pandémie de COVID-19. Ces défis ont une cause commune : la dégradation de l'environnement, qui est à l'origine du changement climatique et de l'émergence de maladies zoonotiques telles que le COVID-19 et le virus Ebola. Cela souligne la nécessité d'une reconnaissance mondiale du droit à un environnement sûr, propre, sain et durable pour tous et de l'arrêt de la dégradation de l'environnement.

Les femmes des régions du monde les plus touchées par le changement climatique sont les premières victimes de l'augmentation des catastrophes naturelles, des déplacements, de l'imprévisibilité des pluies, de la baisse de la production alimentaire et de l'aggravation de la faim et de la pauvreté. La perpétuation à l'échelle mondiale de la discrimination, des inégalités, des structures patriarcales et des obstacles systémiques, ainsi que les différences de points de vue, de vécus, de besoins et de la capacité à faire face aux chocs, font que, globalement, les femmes et filles sont davantage exposées aux effets néfastes des changements climatiques. Dans ce sens, les changements climatiques perpétuent et accentuent les inégalités entre les sexes. Parallèlement, ces inégalités et discrimination structurelle à l'égard des femmes empêchent celles-ci de participer pleinement à l'action climatique.

En Afrique de l'Ouest et du Centre, la baisse de productivité de l'agriculture rurale et de la pêche côtière, les modèles changeants de pastoralisme nomade, les inondations, les glissements de terrain et autres catastrophes sont parmi les effets néfastes des changements climatiques visibles par les populations. Pour chacun de ces effets, et tout particulièrement dans le territoire étudié, les impacts sont différents sur les femmes que sur les hommes. La bande sahélienne est particulièrement affectée. Dans les pays de la sous-région, les femmes, les filles et les personnes aux identités de genre diverses font déjà face à de nombreux défis notamment en ce qui concerne leur accès aux ressources productives et financières, aux services de santé, y compris la santé sexuelle et reproductive, à l'éducation et à la formation, à l'emploi, à l'information, à la prise de décision, à la participation aux prises de décision et à l'accès à la justice pour faire valoir leurs droits. Ces disparités sont souvent sous-tendues par des normes sociales et des stéréotypes sexistes nuisibles qui conduisent à la discrimination fondée sur le genre.

Plusieurs facteurs sont à mettre en cause, y compris les dynamiques de genre qui fondent les rapports sociaux, les pesanteurs socio-culturelles qui persistent et entravent la pleine jouissance par les femmes et les filles de leurs droits ont un impact négatif sur toute la vie des femmes en limitant leurs opportunités socio-économiques et leurs possibilités d'autonomisation. Ces dynamiques sociales se traduisent notamment par les difficultés d'accès des femmes à la terre et à la mobilité, les rôles qui leur sont socialement attribués en tant que principaux fournisseurs de soins non rémunérés et de travaux ménagers et engagement volontaires dans la communauté, une pauvreté qui a d'abord un visage féminin et un risque de violence accrue. À l'image des autres incidences sur les droits humains , ces effets ne sont pas purement un résultat du changement climatique, mais la résultante d'un cadre juridique qui reste encore une des principales sources de discrimination à l'égard des femmes, mais surtout les pratiques socioculturelles, que représentent un frein à la réalisation de l'égalité de genre accentuant à la féminisation croissante de la pauvreté.

Par ailleurs, les questions environnementales et leurs impacts doivent aussi être analysées à la lumière des défis posés par des situations de conflits dans plusieurs pays qui contribuent à exacerber les difficultés existantes dans un contexte déjà fragilisé par la pandémie de la COVID-19. Par exemple, dans les zones affectées par les conflits, l'accès aux moyens de subsistance est compromis par la perturbation de l'approvisionnement, les restrictions de libre circulation ou la fermeture des marchés. Comme l'a rappelé le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport annuel 2019 sur les femmes, la paix et la sécurité « la menace mondiale du changement climatique et de la dégradation de l'environnement est sur le point d'exacerber le nombre déjà croissant de situations d'urgence complexes, qui affectent les femmes et les filles de manière disproportionnée. Il est donc urgent de mieux analyser et d'actions concrètes et immédiates pour aborder les liens entre le changement climatique et les conflits dans une perspective de genre .

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE COMPROMET LA JOUISSANCE DES DROITS HUMAINS

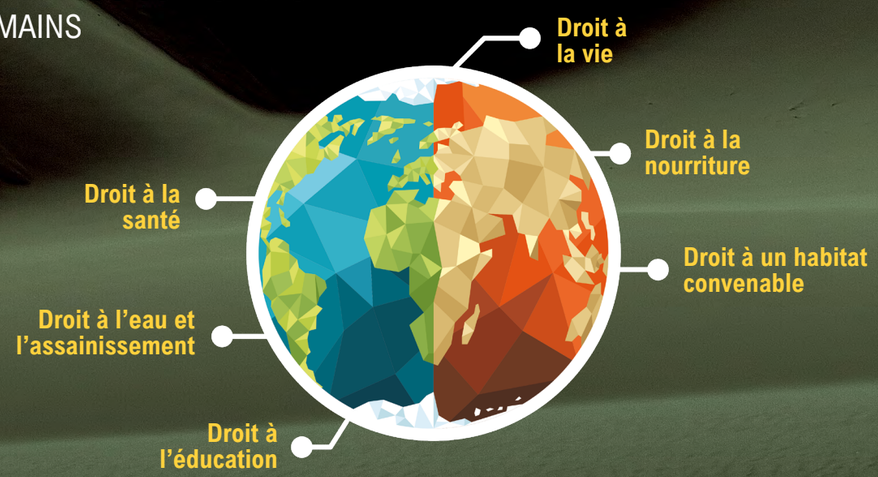

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'accès à des denrées alimentaires suffisantes en raison de son impact sur la disponibilité et la production est un des effets négatifs principaux du changement climatique. Les femmes jouent un rôle crucial pour garantir la sécurité alimentaire dans les pays de la sous-région : elles sont souvent en charge de la production, de la gestion des ressources naturelles et de l'alimentation des foyers. Sur ce dernier point par exemple, plusieurs études ont montré que les femmes dépensent davantage que les hommes pour la fourniture d'aliments à leurs familles ce qui a une incidence directe sur le bien-être sanitaire et nutritionnel des enfants, enclenchant ainsi une dynamique positive pour leur développement. Avec le changement climatique et notamment la raréfaction des ressources en eau, la production alimentaire est sérieusement impactée. Les femmes et les filles collectent 80 % de l'eau destinée aux ménages dans le monde, et la nécessité de se déplacer de plus en plus loin pour notamment s'approvisionner en eau ou en bois de chauffe a des conséquences sur le temps disponible pour leurs activités de production, le temps passé à l'école ou à apprendre, la préparation des aliments et la prestation de soins aux jeunes enfants et personnes âgées du ménage.

ACCÈS À LA TERRE

Le droit à la terre des femmes est directement menacé par le changement climatique à travers la désertification, la dégradation des sols et l'augmentation de la contestation et la demande de terres arables dans de nombreuses régions du monde. L'un des principaux corollaires notables du changement climatique est l'augmentation de l'accaparement des terres en raison de la demande accrue d'énergie et de la diminution des terres arables. L'accès inégalitaire des femmes à la terre persiste dans de nombreux pays de la sous-région malgré des cadres juridiques interdisant toute discrimination. La propriété foncière continue souvent d'être régie par des structures où l'homme prédomine ce qui limite l'accès des femmes aux terres arables limitant ainsi leur capacité d'adapter leur travail agricole aux changements climatiques. Leur accès limité au financement, aux semences, à la technologie et à l'information ne fait qu'aggraver la situation. Les femmes rurales sont donc particulièrement menacées, étant donné leur grande dépendance à l'égard de la terre et leur rôle indispensable dans la production agricole et alimentaire.

VIOLENCE

Dans le Sahel, où les températures augmentent 1,5 fois plus vite que dans le reste du monde, des rapports indiquent qu'à mesure que le changement climatique empire, les réserves d'eau souterraine vont s'amenuiser sans se recharger, asséchant les aquifères.

Les pays du Sahel sont régulièrement frappés par de graves sécheresses et, plus récemment, par des inondations de plus en plus fréquentes et sévères, tandis que les côtes sont érodées par la montée des océans et que les forêts sont déboisées.

La pénurie d'eau entraîne des conflits et des déplacements de population, les inondations quant à elles détruisent les cultures, les habitations et les infrastructures publiques.

chargées d'approvisionner le ménage en peuvent s'exposer à des risques accrus de violence, y compris la violence sexuelle et sexiste, mais aussi aux conséquences néfastes pour la santé induite par les distances de plus en plus longues à parcourir pour chercher de l'eau à mesure que les sources s'épuisent. Ces incidences résultent de l'influence de choix politiques qui ont affecté l'accessibilité à l'eau, en détournant les cours d'eau et en épuisant les nappes tout en laissant planer une menace sur les besoins de nombreuses personnes.

Les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés peuvent constituer une stratégie d'adaptation préjudiciable particulièrement préjudiciable pour les filles dont les familles sont confrontées à des difficultés économiques dues aux catastrophes et aux effets néfastes des changements climatiques, remettant en question les avancées dans ce domaine dans un certain nombre des pays de la sous-région.

SANTÉ & EDUCATION

Les changements climatiques ont également des effets disproportionnés sur la santé des femmes. Ainsi, la raréfaction et la diminution de la qualité de l'eau disponible ce qui accroît les risques sur la santé des femmes. Elles – particulièrement les filles - doivent aussi parcourir des distances de plus en plus longues pour chercher de l'eau ce qui alourdit leur charge de travail, étant les principales responsables de la collecte de l'eau. En ce qui concerne la santé mentale, en cas de phénomènes extrêmes, les risques sont accrus du fait de la pression exercée sur les femmes pour subvenir aux besoins de leurs familles. SSR

L'éducation est un facteur permettant de réduire la vulnérabilité aux catastrophes. Une étude mondiale de 130 pays a conclu que l'éducation, en particulier celle des femmes et des filles, constitue le facteur individuel le plus important pour réduire cette vulnérabilité. Comme ailleurs dans le monde, le niveau d'éducation en AOC est intimement lié à la possibilité d'exercer diverses activités de subsistance.

Un niveau d'études faible peut augmenter le risque qu'un individu exerce une activité moins résiliente au changement climatique. Au-delà de l'éducation/l'alphabétisation, la formation aux métiers (et le démarrage d'activités génératrices de revenus) joue également un rôle important Chez les communautés d'éleveurs, l'accès à l'éducation, en particulier pour les filles, peut se traduire par des revenus familiaux accrus et une amélioration de la santé et de la nutrition.

L'accès inégal à l'éducation pour les femmes et les filles peut réduire leur capacité à rechercher des formes alternatives de subsistance par le biais de la migration comme stratégie d'adaptation aux chocs climatiques et environnementaux. Les faibles niveaux d'accès de certaines communautés et personnes à l'éducation formelle en AOC peuvent devenir plus pertinents à mesure que le changement climatique affecte la disponibilité des moyens de subsistance traditionnels.

Par exemple, à mesure que les itinéraires de migration sont fermés aux éleveurs et que l'élevage devient moins viable, les enfants volontairement non scolarisés pour aider à garder le bétail peuvent se retrouver, plus tard dans la vie, en situation particulièrement défavorable. Ces effets peuvent comporter également une dimension genre, puisque les filles n'ont pas souvent un accès égal à l'éducation et que les compétences traditionnellement apprises par les enfants de sexes différents dans ces communautés peuvent être plus ou moins adaptables à d'autres activités de subsistance et contextes sociaux.

«La menace mondiale du changement climatique et de la dégradation de l'environnement est sur le point d'exacerber le nombre déjà croissant de situations d'urgence complexes, qui affectent les femmes et les filles de manière disproportionnée».

António Guterres
Secrétaire Général
des Nations unies

MIGRATION

La migration peut parfois être vue comme l'une des réponses inévitables aux problèmes soulevés par le changement climatique. Cependant, tous les membres de la société ne ressentent pas ou ne vivent pas de la même façon l'incidence du changement climatique sur les droits de l'homme, et tous les individus ou groupes n'ont pas le même accès à la migration comme stratégie d'adaptation – autrement dit comme moyen d'adapter sa vie et sa situation aux effets néfastes du changement climatique.

Les personnes déjà en situation vulnérable, historiquement marginalisées comme les pauvres, les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants, sont plus exposées au risque de violation des droits de l'homme et ont moins accès à la migration comme stratégie d'adaptation au changement climatique. Les femmes, pour lesquelles la migration est souvent plus complexe à entreprendre que pour les hommes, peuvent se retrouver en situation de vulnérabilité accrue du fait des effets néfastes du changement climatique.

PARTICIPATION ACTIVE DANS LA PRISE DE DÉCISION À TRAVERS LE VOLONTARIAT

Le rapport mondial sur le volontariat (SWVR) 2022 pousse la réflexion sur comment «construire des sociétés égalitaires et inclusives» à travers l'établissement d'un contrat social. Il révèle que les groupes marginalisés tels que les personnes handicapées, les femmes rurales et les personnes aux identités de genre diverses sont souvent confrontés à l'exclusion ou à des obstacles à la participation tels qu'une mobilité limitée, des responsabilités familiales ou difficulté d'accès à l'information. Malgré les progrès réalisés dans la lutte contre les inégalités de pouvoir entre les citoyens et les États, celles-ci ne disparaissent pas pour autant des espaces de délibération.

Le concept de contrat social, décrit comme « un accord dynamique et tacite entre l'État, le peuple et les communautés concernant leurs rôles et responsabilités réciproques, et tout particulièrement la participation, les biens publics, les politiques publiques et la fiscalité ».

Par le passé, les contrats sociaux tendaient à exclure ouvertement les femmes des processus de prise (directe ou indirecte) de décisions sociales.

Le Secrétaire général des Nations Unies préconise la mise en place « d'un nouveau contrat social pour une nouvelle ère », un accord dynamique et évolutif entre les citoyens et les États reposant sur de nouveaux systèmes, normes et structures de gouvernance et œuvrant au service de toutes et tous. Un nouveau modèle, décrit comme un « contrat écologique et social », axé sur l'inclusion, a vu le jour et à son cœur la participation de tous.

Désormais, il est nécessaire de développer des stratégies qui leur rendent les espaces délibératifs plus accessibles. Le volontariat peut aider à créer des espaces communs d'échanges et d'engagement de personnes de background très varié et peut être un tremplin pour porter la voix des moins écouté, ou des sans voix, pour réclamer plus de redevabilité et établir un nouveau contrat social.

POURQUOI LE RÔLE DES FEMMES EST-IL FONDAMENTAL DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ?

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques appelle les États à protéger les générations futures et à prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique « sur la base de l'équité et conformément à leurs objectifs communs (…), de l'équité et conformément à leurs responsabilités communes (…) et de leurs capacités respectives ». Si le changement climatique affecte les gens partout dans le monde, ceux qui ont le moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre sont les plus touchés. L'équité dans l'action climatique exige que les efforts pour atténuer les effets du changement climatique doivent bénéficier aux personnes en situation vulnérable, y compris les femmes et les filles.

De nombreux efforts de planification et de programmation en matière de changement climatique n'ont pas permis la participation entière des femmes et des filles et leur accès égal aux ressources. Ils prennent rarement en compte le savoir important des femmes, y compris en matière de ressources naturelles. Par ailleurs, certains projets de lutte contre le changement climatique qui ont tenté de délivrer de meilleurs résultats pour les femmes ont manqué à un moment de pleinement prendre en compte les normes profondément enracinées en matière de genre et les obstacles à la participation.

Un élément fondamental pour s'assurer que la législation, les politiques et les programmes tiennent compte des droits de l'homme consiste à évaluer les implications genre de toute action prévue. De même, il est essentiel que les préoccupations et expériences des femmes, des hommes et des personnes aux identités de genre diverses fassent partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de toute action climatique. Il a été démontré que l'insécurité alimentaire baisse lorsque les femmes s'impliquent davantage dans la production et jouissent d'un accès renforcé aux ressources agricoles.

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) souligne l'importance d'une action climatique tenant compte du genre et met en évidence les mesures nécessaires pour atteindre l'égalité des sexes et promouvoir la résilience climatique. Comme souligné en introduction, l'Accord de Paris indique que les Parties reconnaissent la nécessité d'une adaptation climatique tenant compte du genre et appelle à un renforcement des capacités tenant compte du genre. Plus de 60 décisions de la CCNUCC traitent de la question du genre et, depuis 2012, la question du genre et du changement climatique est un point autonome de l'ordre du jour de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

L'objectif de développement durable (ODD) 13 (action climatique) appelle explicitement les États membres à «promouvoir des mécanismes permettant de renforcer les capacités en vue d'un changement climatique effectif... en mettant notamment l'accent sur les femmes.»

La consultation et la participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des femmes et des filles à la prise de décision, à la planification et à la mise en œuvre de projets environnementaux sont essentielles pour protéger leurs droits et garantir une action climatique efficace. Les connaissances et l'expérience uniques des femmes et filles, en particulier au niveau local, en matière d'agriculture, de conservation et de gestion des ressources naturelles, font que l'inclusion des femmes dans l'action climatique et les processus de prise de décision est essentielle pour une action efficace et éclairée. En veillant à ce que l'égalité des chances et de traitement des femmes et des hommes, des filles et des garçons, soit établie dès le départ comme une priorité et un objectif spécifiques, l'action climatique a le potentiel de stimuler un développement et des économies à faible émission de carbone pour tous, de construire des sociétés inclusives, de transformer les normes de genre, de renforcer la participation des femmes aux activités économiques et de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable, pour lesquels les femmes sont des acteurs fondamentaux.

suppression, de la négligence et du déni. Elles continuent de subir des intimidations, des violences et des attaques, souvent dirigées contre leur famille, leur réputation, leur sexe, leur sexualité, leur race et leur handicap.

En raison de ce qu'elles sont et de ce qu'elles représentent, les femmes et les filles défenseurs dans toute leur diversité sont confrontées à des obstacles spécifiques, à la discrimination, à l'intimidation et à la violence et aux attaques sexistes, y compris en ligne.

LA SITUATION DES FEMMES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS

Partout dans le monde, des femmes et des filles défenseurs des droits humains de tous âges, origines et identités mènent la lutte pour protéger notre environnement.

Individuellement et collectivement, les femmes et les filles défenseurs des droits humains exigent une action urgente pour protéger l'environnement, y compris le changement climatique, pour sauvegarder à la fois le présent et notre avenir - en tant que gestionnaires des ressources et partisans de modes de vie durables - et en tant que fervents défenseurs des droits humains de la terre, de l'eau, de la nature et des communautés. Pourtant, les femmes et les filles défenseurs des droits humains continuent d'être exclues des espaces de prise de décision, et de ne pas être prises au sérieux, entendues, reconnues, financées, engagées, responsabilisées, protégées et véritablement soutenues.

Les impacts climatiques disproportionnés sur les femmes et les filles sont exacerbés par leur exclusion de la prise de décision. En AOC comme à l'échelle mondiale, la parité entre les sexes est rare dans le processus décisionnel national en matière d'environnement.

Outre le fait de défendre la science et de s'opposer au pouvoir des entreprises et des industries extractives, ainsi que les risques et les violations auxquels tous les défenseurs de l'environnement sont confrontés, les femmes défenseures sont également confrontés à une forte résistance à leur activisme sur d'autres fronts. Il s'agit notamment de la résistance aux structures de pouvoir inégales et discriminatoires ancrées dans nos communautés, institutions et sociétés, fondées sur des normes et des stéréotypes de genre rigides qui doivent être démantelés, et leur intersection avec d'autres formes d'oppression fondées sur l'âge, l'orientation sexuelle, la race, l'ethnicité et d'autres identités et facteurs. Elles continuent de faire l'expérience du symbolisme et de la suppression, de la négligence et du déni. Elles continuent de subir des intimidations, des violences et des attaques, souvent dirigées contre leur famille, leur réputation, leur sexe, leur sexualité, leur race et leur handicap.

En raison de ce qu'elles sont et de ce qu'elles représentent, les femmes et les filles défenseurs dans toute leur diversité sont confrontées à des obstacles spécifiques, à la discrimination, à l'intimidation et à la violence et aux attaques sexistes, y compris en ligne.

- respect des droits fondamentaux des femmes
- autonomisation des femmes
- égal accès aux ressources naturelles
- égal accès au opportunités économiques
- fin des violences basées sur le genre

NOS CINQ RECOMMANDATIONS

01

L'intégration du genre (ou mainstreaming) dans tous les domaines et à tous les niveaux de la lutte contre le changement climatique et ses effets. Définir des stratégies visant à faire des préoccupations et des expériences des filles, des garçons, des femmes, des hommes et des personnes ayant des identités de genre différentes une dimension intégrale de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes en la matière.

02

Dans le monde entier, les organisations féminines de base et les jeunes unissent de plus en plus leurs voix pour exiger des mesures contre le changement climatique. Les gouvernements, la société civile, les ONG(I) et les agences des Nations unies doivent soutenir et amplifier ces demandes et leur donner un rôle central.

03

Les États doivent respecter, protéger et remplir leurs obligations en matière de droits humains envers les femmes et les filles défenseurs des droits environnementaux. Il s'agit notamment de garantir leurs droits à s'exprimer, à être entendues et à s'organiser, dans des espaces virtuels comme physiques, et à participer à la prise de décision aux niveaux local, national et international. Il s'agit également de garantir les droits à la réparation et à la responsabilité en cas de menaces et de préjudices à leur encontre, afin de les protéger, ainsi que les communautés et les écosystèmes qu'elles s'efforcent de défendre, et la planète que nous partageons tous.

04

Mobiliser le maximum de ressources disponibles pour un développement durable, fondé sur les droits de l'Homme, et par conséquent la lutte contre les inégalités et discriminations liées au genre. En vertu des principaux traités relatifs aux droits de l'homme, tout manquement à l'adoption de mesures raisonnables pour mobiliser les ressources disponibles pour prévenir les dommages prévisibles causés par le changement climatique viole cette obligation. Il est à noter que la mobilisation des ressources pour faire face au changement climatique doit compléter et non compromettre les autres efforts des gouvernements visant à la pleine réalisation de tous les droits des femmes, notamment le droit au développement.

05

Aplanir les obstacles limitant une participation active de tous en établissant un nouveau contrat social plus inclusif et écologique. Ce faisant, garantir les droits fondamentaux pour tous en étendant les contrats sociaux aux pans marginalisés de la société. Mais aussi être inclusif et reconnaître les multiples inégalités qui entravent l'établissement de relations entre certains groupes, dont les femmes, et l'État. Le volontariat peut aider à créer des espaces communs d'échanges et d'engagement de personnes de background très varié et peut être un tremplin pour porter la voix des moins écouté, ou des sans voix, pour réclamer plus de redevabilité et établir un nouveau contrat social.

GROUPE RÉGIONAL THÉMATIQUE
GENRE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
ET DU CENTRE

design by Mamadou Ernest Cissé
à travers le Volontariat en ligne des Nations Unies